

# La Beaume Claire

## **Bulletin d'information de l'Association Vivre à Labeaume**

**Association loi de 1901 pour le développement harmonieux de Labeaume et la protection de son site.**

Association agréée dans le domaine de la protection de la nature, de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie par les arrêtés préfectoraux n° 95-827 et 95-828 du 21.08.1995

Association locale d'usagers agréée au titre de la loi SRU par arrêté préfectoral n°2002-1847 du 30.07.2002.

**Site: [www.vivre-a-labeaume.org](http://www.vivre-a-labeaume.org)**

**BULLETIN N°33 AUTOMNE 2012**

### **ÉDITORIAL Le feuilleton des chemins communaux: informations complémentaires...**

La municipalité, qui assure habituellement une information tardive et limitée sur ses délibérations, a cependant affiché largement la copie du rejet par le juge des référés auprès du tribunal administratif (T.A) de Lyon d'une demande de référé suspension effectuée par Vivre à Labeaume.

Depuis plus de cinq ans (octobre 2007), Vivre à Labeaume conteste les conditions de modification des deux chemins communaux n°1 (Saint Genest) et n°3 (La Lauze).

Ces modifications de chemins ont été engagées en méconnaissance des textes réglementaires sur le patrimoine communal, le code des marchés et l'utilité publique. Malgré toutes nos interventions, sans aucun dialogue ni aucune concertation préalable, la commune a poursuivi son action jusqu'à lancer en août 2010 une enquête publique, sur des travaux déjà réalisés en grande partie par les propriétaires privés concernés.

C'est pourquoi nous avons, le 21 février 2011, demandé au T.A de Lyon l'annulation de la délibération du 30 octobre 2010 approuvant les conclusions de cette enquête publique. En juillet 2011, la commune a désigné un avocat, mais n'a (vingt mois après notre recours) jusqu'ici adressé aucune réponse au T.A.

Dans ce contexte, nous avons donc été très étonnés de la délibération intervenue le 16 avril 2012 prévoyant une poursuite des échanges fonciers sous condition suspensive d'obtention d'un financement des travaux.

Le contenu de cette seconde délibération et les conditions dans laquelle elle a été votée, nous ont donc conduits à en demander également l'annulation au T.A.

Compte tenu du calendrier du tribunal administratif (plus de 20 mois en moyenne par affaire) et de la lenteur de la mairie dans la gestion de ce dossier, nous avons demandé le même jour, par une procédure dite «de référé», la suspension provisoire de cette deuxième délibération pour éviter que sa mise en œuvre ne soit en contradiction avec les futures décisions du T.A.

Pour justifier notre demande nous avons souligné la complexité juridique et le coût d'un retour à la situation initiale, que la commune aura à assumer si sa faute était reconnue. Le juge des référés (qui ne juge pas sur le fond mais sur l'opportunité et l'urgence) n'a pas estimé cette urgence suffisante.

Il n'y a donc à ce jour aucun jugement sur les deux délibérations mises en cause. Nous attendons les réponses de la commune et, le moment venu, la décision du tribunal administratif sur le fond de l'affaire.

La commune s'est montrée imprudente en réalisant les goudronnages sur des terrains à ce jour encore propriétés privées, avant que le T.A ne se soit prononcé, sauf à s'abriter derrière «le fait accompli» pour couvrir des travaux dont l'utilité publique et la légitimité juridique restent discutables.

Nous continuerons à nous opposer à l'interférence entre la gestion d'intérêts particuliers et celle du patrimoine communal.

Le conseil d'administration de Vivre à Labeaume.

## RÉUNION D'INFORMATION du 03.11.2012 À LA BAMBOUSERAIE

Nos réunions d'information intermédiaires de la Toussaint et de Pâques sont maintenant un rendez-vous attendu par nos adhérents. Nous vous proposons ci-après un compte rendu, forcément abrégé, de nos échanges du 3 novembre, à partir duquel il est possible de poursuivre la réflexion... La réunion a rassemblé environ 35 participants. Notre association rassemble 130 adhérents, et le conseil d'administration comporte 12 membres. Le pourcentage est à peu près de 40% résidant en permanence à Labeaume et de 60% en résidence secondaire. Ces réunions sont donc destinées à maintenir le contact entre tous les adhérents, ainsi qu'avec le CA, faire circuler un maximum d'informations et faire un point sur les actions à mener.

### ➤ Chemins

Le président résume l'historique de ce dossier, issu de modifications effectuées en 2009 dans des conditions non réglementaires sur les voies communales VC 1 et 3 (Récataudou et Bois St-Martin) puis d'une enquête publique «hors normes», en août 2010.

Un premier recours a été adressé au Tribunal Administratif le 22.02.11. actuellement sans réponse.

Un second recours contre une délibération du 13 avril 2012 prévoyant la poursuite des échanges fonciers, accompagné d'une demande de référé suspension, a été adressé le 10.09.12. Une réponse du 25.09.12 nous a signifié le rejet de la requête en référé, non sur le fond, mais sur l'urgence. La mairie a immédiatement affiché le rejet de cette requête. Nous allons donc apporter une réponse pour informer les Labeaumoises de la situation exacte (*voir l'éditorial de ce bulletin*).

A notre dernière réunion du CA il a été décidé de ne pas faire d'acharnement juridique et d'attendre les décisions du TA. Une discussion s'instaure et Paul Chemetov signale que le TA peut prendre 2 à 3 ans pour donner une réponse. Par ailleurs, il précise que le non affichage des délibérations est contraire au droit communal. Il propose qu'une consultation d'avocat nous permette d'avoir un avis sur l'évolution future de ces affaires. Il souhaite également que nous puissions repérer toutes les incohérences au niveau du Conseil Municipal, notamment en ce qui concerne la publication des délibérations.

Il faut préciser que le goudronnage de ces parties de chemin encore privées, ainsi que d'autres chemins communaux déjà prévus, a été effectué pour un coût total d'environ 72.000 Euros HT.

Par ailleurs, pour diminuer le coût d'entretien des chemins qui devraient être confiés en gestion à la communauté de communes, la municipalité a pris fin juin une délibération pour déclasser environ 1/3 des chemins communaux et pour les passer en chemins ruraux. Il est proposé que quelques personnes regardent cette délibération (lorsqu'elle sera publiée!) pour voir exactement quels sont les chemins concernés et quelles seront les conséquences de cette modification, en matière d'évolution du statut.

Quatre personnes sont d'accord pour participer à cette commission.

Plusieurs observations sont faites sur le niveau d'entretien et l'évolution possible d'autres voies, en particulier pour l'ancien chemin du cimetière et pour l'ancienne voie communale au niveau du carrefour de Chapias.

C. Guary rappelle que nous n'avons rien à titre personnel contre les propriétaires concernés par les contentieux «chemins», mais que nous intervenons sur les principes: la stricte régularité des procédures communales, la totale égalité du citoyen devant la loi, le maintien de cheminements alternatifs aux déplacements automobiles.

### ➤ STEP

A l'heure actuelle, à la suite de nos très anciennes et nombreuses interventions, toutes les parties semblent enfin d'accord pour reconnaître qu'une nouvelle station d'épuration doit voir le jour.

Deux solutions sont envisagées:

1 – station phytosanitaire sur St-Alban, hors zone inondable, coût environ 500 à 600.000 euros, qui pourrait être réalisée assez rapidement et dont la gestion devrait être simple et peu coûteuse.

2 – branchement (à partir du CD 245 et après suppression) sur la STEP de Ruoms qui serait renforcée de 9000 à 12.000 équivalents habitants.

Cette solution nous semble poser un vrai problème de coût et de gestion technique. Le montant élevé entraînera une programmation à un terme non connu.

Cette deuxième proposition a cependant la préférence du Seba et de la Saur, et la mairie pencherait dans ce sens? Y. Callot précise qu'il faut absolument faire savoir que la première solution serait la meilleure aussi bien au niveau écologique qu'au niveau coût de gestion. Il rappelle que de nombreuses communes du département ont choisi de telles solutions ces dernières années et qu'elles donnent toute satisfaction. De plus, une gestion de ce type pourrait rester communale et permettrait de diminuer sensiblement le poids de l'assainissement dans nos factures d'eau.

Nous avons écrit à nouveau à la Ministre de l'environnement et plus récemment au préfet pour être associés à cette réflexion, et faire valoir notre point de vue, en tant qu'association agréée au titre du code de l'environnement et association locale d'usagers de la loi SRU.

### ➤ **Digue de Ruoms**

La concession de cette digue arrive à son terme. Elle appartient à un particulier qui revend son électricité à E D F. Dans le cadre de la loi sur les eaux de surface issue du premier Grenelle de l'environnement, la question est posée de mettre à niveau l'ouvrage existant avec maintien et consolidation de la digue, mise en sécurité, passe à poissons, passage canoës etc.

Notre association a été interrogée sur cette évolution qui peut avoir des conséquences jusqu'à la confluence avec la Beaume ou même avec le Chassezac. Notre ami O. Soulas s'est intéressé à cette opération complexe et produira un petit article dans un prochain bulletin.

### ➤ **Divers**

Une adhérente fait part des avancées obtenues sur certains panneaux d'affichages, tant du point de vue du contenu que de l'irrégularité, notamment à Rosières.

C. Guary rappelle les actions, et les coordonnées de Paysage de France, qui intervient de plus en plus sur l'Ardèche méridionale pour lutter contre l'affichage illégal.

On nous signale que la concertation qui a eu lieu sur le traitement de la place de Chapias a permis d'obtenir un résultat plus qualitatif que prévu. Dont acte!

Enfin, pour ceux qui ont des problèmes avec les sangliers, il est signalé la création, d'une nouvelle association «Ras le bol des sangliers» localisée à Beaumont.

### ➤ **Bulletin d'informations**

Il a été décidé d'éditer un bulletin très court autour du 20 novembre (*vous l'avez sous les yeux!*).

A la suite de l'intérêt manifesté par les participants, une prochaine réunion d'information sera programmée pour Pâques

### *Élections d'antan*

*Il y a fort longtemps à Labeaume les élections généraient des tensions très vives, des comportements extrêmes évoluant depuis le matin jusqu'à tard dans la nuit. En ce temps là existaient à Labeaume deux tendances politiques très antagonistes: Les rouges et les blancs. Ce qui correspondrait aujourd'hui à la gauche, extrême gauche et à la droite, extrême droite. On appelait les rouges les Républicains qui étaient anticléricaux et les Blancs, les cagouleurs, religieux, appelés ainsi en référence au capuchon que portaient les gens d'église.*

*Dès le matin tous ces hommes se retrouvaient au village, (les femmes n'ont eu le droit de vote qu'en 1945!)..*

*Que faisaient-ils du matin au soir? En ce temps là existaient à Labeaume cinq cafés, dont un situé sous le château dans le quartier de la Coste, où les hommes jouaient aux cartes, au jeu de la Bourre, un jeu d'argent où ils dépensaient tous leurs sous. La journée se passait ainsi, les hommes allant d'un café à l'autre.*

*Quand arrivait le moment du résultat des élections (l'alcool aidant), la tension entre les deux clans atteignait son paroxysme. Les bagarres se faisaient fréquentes.*

*Ainsi un soir d'élections un "blanc" s'est retrouvé couché, en mauvais état, dans un fossé bordant la route. Passait par là un "rouge" qui a voulu lui porter secours. Et le "blanc" lui a répondu: "non, pas toi!"*

*C'est dire l'animosité qui existait entre les deux camps. Le "rouge" a passé son chemin sans insister, laissant le "blanc" se remettre seul de son triste état.*

*Aujourd'hui à Labeaume, heureusement, ces tensions extrêmes -toutes tendances politiques représentées-n'existent plus. (Faut-il y voir un peu l'influence du vote des femmes)?*

*Les élections à Labeaume se passent dans un plus grand calme. Et c'est bien ainsi.*

*Y. Smith-Hermitant*

# La digue de Ruoms, des questions se posent...

La digue de Ruoms a été construite pour alimenter en électricité les brasseries de Ruoms construites en 1876 qui ont connu leur apogée entre 1900 et 1960. Elles ferment en 1967. Depuis les bâtiments ont été réaménagés en appartements et diverses activités.



Pourtant, l'ouvrage demeure et continue à faire fonctionner une turbine hydroélectrique qui appartient à un particulier. La

concession de cette turbine arrive à terme et pour la renouveler, plusieurs problèmes se posent. Le moulin a des fissures qui nécessiteraient des travaux de consolidation et ce type d'ouvrage est maintenant soumis à l'obligation de prévoir

une passe à poissons pour permettre la remontée des espèces aquatiques et notamment l'apron et l'anguille qui sont menacés. Ces travaux sont très coûteux et du coup l'existence même de cet ouvrage est remise en question.

L'arasement de la digue n'est pas un sujet anodin. Depuis que la réflexion a été lancée, chacun y va de son argumentaire. Voici une rapide présentation de différents points de vue et libre à vous de vous forger une opinion...

## **Observations sur l'état actuel de la rivière:**

Il y a un déficit de sédiment en aval de l'ouvrage. Le transit est perturbé par le seuil. Par contre, un volume important de sédiments (50000 m<sup>3</sup>) est stocké en amont.

## **Problèmes liés au passage des poissons**

Actuellement la digue est infranchissable et constitue une gêne dans l'aire de répartition d'espèces menacées comme l'anguille ou l'apron.

## **Valeur historique et patrimoniale**

Bon nombre de nos anciens considèrent la digue comme un ouvrage important du patrimoine de Ruoms, qui témoigne de l'histoire industrielle du bourg.

## **Point de vue des loueurs de canoës**

Grâce à la digue, la navigabilité de l'Ardèche est assurée jusqu'à la confluence de la Ligne. De plus la glissière qui permet aux canoës de franchir le seuil est appréciée par les pratiquants de ce sport.

## **Production d'électricité «propre»**

Dans une période où la production de l'énergie se veut de plus en plus propre, peut-on se priver d'une centrale hydroélectrique qui bien évidemment ne rejette pas de gaz polluants et ne produit pas de déchets?

## **Le financement des restaurations éventuelles de la digue.**

L'actuel propriétaire ne peut vraisemblablement pas financer la totalité de la mise aux normes de l'ouvrage et envisage de solliciter des subventions publiques importantes pour restaurer la digue. Par contre la revente de l'électricité produite resterait à son seul bénéfice...

Difficile de se faire une opinion, non? Et pourtant cette digue, dont la moitié est sur la commune de Labeaume, va peut-être disparaître. Pour certains c'est une évidence et pour d'autres tout le contraire. Nous verrons ce que décideront nos élus et ce qu'il adviendra du cours de l'Ardèche dans sa traversée de Ruoms. Nous souhaiterions avoir le point de vue de nos adhérents et des habitants de Labeaume .....



Olivier SOULAS